

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

## REUNION PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial, assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 septembre 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser... personne, je n'ai pas d'excusés.

M. LE PRESIDENT. - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme SCHEEN et Mme LACOMBLE.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme WISLEZ aura du retard, Mme SAMEDI est excusée.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mme COLOMBINI.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Mme LUX, Mme VANDEBERG, M. MÜLLER.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Mme BASTIN est légèrement en retard. Non. Elle est là.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Je tenais à commencer notre séance par une minute de silence pour toutes les victimes du séisme qui a touché le Maroc ainsi que pour les victimes de la tempête Daniel qui a frappé la Libye.

(Minute de silence).

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Je vous informe que M. Jacques SCHROBILTGEN m'a notifié, par courriel, sa démission de son mandat de Conseiller provincial avec effet à la date du 3 septembre 2023. Je vous invite à en prendre acte. Nous aurons une prestation de serment à la prochaine séance.

Certains d'entre vous ont rencontré des problèmes de carte de parking. En effet, après notre séance du mois de juillet, il semblerait que vous n'ayez pas tous scanné votre carte à la sortie du parking car la barrière était levée.

Il est important que vous sachiez qu'il faut toujours scanner votre carte à la sortie du parking, même si la barrière est levée, sinon votre véhicule est considéré comme étant toujours présent et votre carte est débitée.

J'en profite pour vous rappeler de bien vouloir rendre vos cartes au Service du Conseil, Patrick, Axelle, Martin ou Laurie, dès que celles-ci sont vides.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023****V.- Questions d'actualité**

**Document A24 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'organisation 2024 des Rencontres Théâtre Jeune Public à Huy.**

**Document A25 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au mal logement.**

**Document A26 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'École de Police de la Province de Liège.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A24, j'invite Madame Sandrina GAILLARD à la tribune.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). - Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Députés, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Gouverneur.

En décembre 2019, en octobre 2020 et en mars 2022 je vous interrogeais sur l'avenir des Rencontres de Théâtre Jeune Public organisées à Huy pendant les mois d'août.

Pour rappel, les spectacles mais aussi les talents de médiations qui y sont développés sont particulièrement connus pour leurs qualités et pour la diversité des champs artistiques qui sont couverts : théâtre d'ombres, théâtre de texte, danse, marionnettes, théâtre d'objet, etc.

La richesse du théâtre jeune public est en perpétuelle évolution et connaît une excellente réputation à l'international comme chez nous. Le théâtre scolaire et le théâtre familial est en plein développement, notamment grâce au travail des compagnies, associé à celui des programmateurs et le nombre de représentations dépasse les 1500 par an en Wallonie et à Bruxelles.

Durant une semaine, en août, on peut donc y croiser un grand nombre d'artistes talentueux comme des programmateurs passionnés. Parmi ces derniers, bon nombre d'entre eux viennent de l'étranger.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Lors des discours de la cérémonie de clôture de cette édition 23 où j'étais la seule représentante officielle de la Province et les personnes du protocole, la Ministre Bénédicte Linard et les différentes associations culturelles présentes ont confirmé l'organisation à Huy en 2024 mais vu qu'aucun député ni directeur n'étaient présents lors de cette cérémonie, la Province n'a pu, elle-aussi, le confirmer.

Monsieur le Député-Président, pouvez-vous donc également nous confirmer officiellement que la Province organisera bien l'édition 2024 à Huy. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues,

Madame la Conseillère Sandrina Gaillard m'interroge quant à la confirmation « officielle » du lieu de l'édition 2024 des Rencontres Théâtre Jeune public.

Pour entamer ma réponse, permettez-moi de citer les mots suivants d'Edgar Morin : « La naïveté est de croire aux vérités officielles et la rationalité est de les interroger ».

Dès-lors, Madame la conseillère, merci pour votre question, sincèrement merci.

Tout d'abord, quelques précisions factuelles : il est inexact d'écrire, et de dire, qu'aucun Directeur n'était présent lors « des discours de la cérémonie de clôture ». En effet, Madame Annie GRZESKOWIAK, Directrice en chef, y a assisté. Comme elle a d'ailleurs assisté à l'ensemble de l'édition aux côtés de ses équipes. Elle n'était peut-être pas sur scène, mais présente.

Et Monsieur Bernard POURVEUR, Directeur général, également présent au cours de cette édition, a, quant à lui pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture. Mais, en effet, à titre personnel, je n'ai pas assisté à la séance de clôture le 23 août, retenu par d'autres obligations.

Pour être tout à fait complet, mes collaborateurs y étaient et ont pu me rapporter combien l'actuel projet de décret relatif à la diffusion artistique et culturelle porté par Madame la Ministre LINARD inquiète le milieu du théâtre jeune public et ses représentants. Combien ils sont alarmés par les conséquences que ce texte pourrait avoir sur leurs activités, davantage manifestement que par la question du lieu de l'édition 2024 des RTJP.

Quitte à citer des éléments factuels, permettez-moi également de souligner qu'à l'heure où je vous répons, si je dispose bien d'un courrier du 06 juin 2023 de Madame la Ministre LINARD qui souhaite maintenir un soutien financier à l'édition 2023 des RTJP à hauteur de 200.000€, je ne dispose pas encore d'une promesse ferme ou d'un arrêté quelconque de sa part ou du Gouvernement de la FWB sur le sujet...

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Et nos Services Financiers me confirmaient par ailleurs ce matin, que nous n'avons pas encore reçu ou perçu cette intervention promise. Les documents utiles à l'octroi de ce soutien ont été retournés le 06 juillet 2023 à Madame la Ministre.

Je rappelle que dans cette organisation, l'économie du projet est de 500.000€ approximativement. La charge provinciale, déduction faite du soutien communautaire – hypothétique à ce jour - mais aussi des autres recettes, est de 260.000€. Chiffres que vous avez d'ailleurs obtenus à l'été en réponse à votre question sur le sujet.

Voilà pour les précisions factuelles.

Je vous concède néanmoins que l'édition 2023 des Rencontres Théâtre Jeune Public à Huy aura mis à rude épreuve la patience et la pugnacité des équipes provinciales.

En effet, comme pour mieux nous convaincre de l'intérêt d'opter pour le site de Huy, l'édition 2023 aura dû faire face à une réorganisation interne de Wallonie-Bruxelles qui a conduit à l'indisponibilité ponctuelle de l'Internat de l'Europe. Une solution d'hébergement alternatif a malgré tout pu être dégagée avec ce partenaire dans les locaux de l'internat de Saint-Georges, faire face à des travaux dans la salle de gym de l'Athénée de Huy qui nous ont contraints à réitérer notre demande de mise à disposition du hall sportif de la Ville non sans peine, aux conséquences des nouveaux rythmes scolaires durant la période estivale pour les usagers de ce hall sportif, toutefois et néanmoins rendu crucial pour l'édition 2023 compte tenu des travaux précités à l'Athénée de Huy.

Peut-être que ces éléments ont alimenté certaines rumeurs, gageons que ma réponse puisse les éteindre.

Peut-être que se sont aussi ces éléments qui ont conduit l'un de vos collègues et colistiers hutois à tenter de réunir certains acteurs culturels autour de cette question à la fin de l'été ?

Peut-être n'a-t-il pas encore eu l'occasion de vous expliquer les propos échangés durant cette rencontre et donc, le fait que l'implication de la Province de Liège dans l'organisation des Rencontres Théâtre Jeune Public est inchangée depuis 38 ans, et restera en 2024, inchangée.

Quels éléments factuels témoignent de cette réalité. Malgré la reprise des dotations communales aux zones de secours et la profonde réorganisation qui en a résulté pour nos services j'ai maintenu et souhaite maintenir un soutien sans faille au Théâtre Jeune Public, et pour ce faire, j'ai obtenu à l'issue d'une longue négociation avec Madame la Ministre LINARD, un meilleur apport financier de la FWB dans cette organisation qui, sur le plan résiduel, relève davantage de ses compétences. Souvenez-vous, il s'est d'abord agit, de 20.000€, puis 70.000€ et enfin de ces fameux 200.000€, toujours hypothétiques. J'ai opté pour des changements organisationnels susceptibles, structurellement, d'alléger notre charge financière : en désignant un nouveau régisseur coordinateur par le biais d'un marché de services, en confiant à une Entreprise de Formation par le Travail la responsabilité de confectionner des repas proposés durant la manifestation.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Quant à la pertinence de maintenir ces Rencontres à Huy...

Certes, Madame la Conseillère, lors des écueils que nos Services ont rencontrés en 2023, toutes les solutions ont été envisagées, toutes. Et ce, pour que, coûte que coûte, l'édition 2023 puisse se concrétiser.

Toutes, en ce compris une éventuelle délocalisation. Mais comme je viens de vous l'expliquer, des solutions, parfois inconfortables, et je pense ici à l'hébergement dans un autre internat de Wallonie-Bruxelles Enseignement à Saint-Georges, ont pu être été dégagées.

Dès la fin de l'édition 2023, sans attendre l'initiative de votre collègue hutois, l'actuel régisseur coordinateur ainsi que les Services compétents du Département de la Culture ont été chargé d'établir le bilan organisationnel et financier de la manifestation.

Celui-ci m'est bien parvenu. Et soyez rassurée, ce rapport nous indique que le site historique et actuel de ces Rencontres réuni de nombreuses conditions pratiques dont la présence d'infrastructures adaptées ou adaptables dans un giron d'un kilomètre carré.

Et donc, oui Madame la Conseillère recevez aujourd'hui ma volonté « officielle » de maintenir en 2024 l'organisation de cette manifestation à Huy. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai insisté auprès de nos équipes, dès le lendemain de la manifestation, pour obtenir le rapport précité.

Sur cette base, notre Département Culture va pouvoir réunir l'ensemble des acteurs concernés afin d'envisager les améliorations possibles, tenter d'éviter un maximum d'écueils, mais également questionner avec eux la pertinence de la date de la manifestation eu égard aux nouveaux rythmes scolaires. En effet, ces derniers ne manqueront pas non plus lors de l'édition 2024, de poser des questions organisationnelles. Voilà pour 2024.

Toutefois Madame la Conseillère, si je suis effectivement Député provincial en charge des affaires culturelles, je préside également un Collège représentatif de l'ensemble des concitoyens et de l'ensemble du territoire de la province de Liège.

C'est donc dans cet intérêt général que j'ai tenté de conduire au mieux l'intégration de notre reprise partielle et progressive des dotations communales aux zones de secours brutalement imposée aux provinces wallonnes jugées tantôt inutiles, tantôt obsolètes par certains.

Dès-lors, pour ce qui sera des éditions 2025 et futures, j'espère vous trouvez à mes côtés pour relayer auprès des adversaires de notre Institution toute la pertinence qu'elle revêt et combien elle est gage de proximité aussi en matière d'organisations culturelles de cette envergure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Pour la deuxième question A25, j'invite à nouveau Madame Sandrina GAILLARD à la tribune.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). - Chers Collègues,

Une fois n'est pas coutume, j'aimerais remercier vivement Madame la Députée vice-Présidente, Katty FIRQUET ainsi que le Collège pour la lettre d'intention envoyée le vendredi 15 septembre 2023 à l'intention de la conférence des élus de Huy-Waremme pour la mise à disposition d'un car de la Province.

C'est la cerise sur le gâteau pour un magnifique dossier qui a été déposé à la Région wallonne en réponse à l'appel à projets contre le sans-abrisme. Ce projet est transversal, innovant, fédérateur et multi partenaires dont maintenant la Province.

En juin dernier, dans le cadre de son Plan de Relance, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets qui vise à diminuer fortement la prévalence du sans-abrisme. Les candidatures devaient être déposées pour le 15 septembre.

Cet appel à projets représente pour notre territoire une réelle opportunité. Et, donc, malgré un appel estival et les congés, 3 actions ont été lancées par le groupe de travail comprenant la conférence des élus, le CLPS et le Collectif Logement de Huy-Waremme: la réalisation d'un pré-dénombrement sur Huy-Waremme, j'y reviendrai plus tard ; l'envoi d'un questionnaire aux acteurs de terrain des secteurs sociosanitaires afin collecter les difficultés rencontrées dans leur pratique et leurs besoins ; l'organisation d'une journée rencontre visant à réunir un maximum de ressources du territoire et définir, ensemble, le projet, le plan d'actions et le partenariat.

Lors de cette rencontre du 22 août à laquelle j'ai participé, il est apparu nettement qu'un car sillonnant les villages de l'arrondissement pourrait répondre à un certain nombre de besoins. J'ai donc donné l'idée de demander la mise à disposition d'un car de la Province, demande rapidement acceptée par Madame la Députée puis par le Collège. Si le projet est retenu, nous aurons donc un CaSS mobile sur le territoire, ce que je souhaite depuis le début de mon mandat provincial.

À ce moment-là, nous n'imaginions pas un instant que non seulement ce serait un des plus beaux projets de ce dossier et en plus que nous pourrions compter sur la collaboration de la Province. Donc, chère Katty, je t'exprime un immense merci au nom des citoyennes et des citoyens de mon arrondissement.

La première action était donc le diagnostic quantitatif des personnes ayant un logement précaire à instable sur Huy-Waremme. Les résultats intermédiaires sont effarants : 391 adultes et 150 enfants, vivant avec un de ces adultes, sont dans un logement précaire. Je répète 391 adultes et 150 enfants.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

541 citoyens et citoyennes de l'arrondissement n'ont pas accès à un logement digne, et 68 sont dans l'espace public. Ce dénombrement n'avait jamais été fait sur notre province d'où la nécessité de le réaliser en urgence pour donner une image exacte du mal logement et donc le besoin de répondre à cet appel.

J'en arrive à ma demande : après le profil santé présenté aux communes l'année dernière par les services, ne serait-il pas judicieux de planifier ce dénombrement sur toute la province de Liège comme cela a déjà été effectué sur la province du BW ? Je pense qu'il serait intéressant que chaque arrondissement connaisse ses propres chiffres et donc ses besoins et que ça serait judicieux que ce soir la Province qui l'organise.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). – Merci Président.

Madame la Conseillère, et dire que, parfois, des Ministres, Députés provinciaux ou Echevins, font poser des questions par des membres de leur propre parti pour pouvoir s'auto-congratuler et se lancer des fleurs !

Quel dommage pour eux alors qu'il suffirait de vous avoir dans leur assemblée pour pouvoir le faire !

Madame la Conseillère, si je vous remercie pour votre question qui va me permettre de détailler le rôle de la Province dans le cadre du projet dont vous avez parlé, je tiens surtout à vous remercier pour le rôle d'entremetteur que vous avez joué.

Je sais que c'est suite à vos conseils que les représentants de la conférence des élus de Huy-Waremme se sont rappelés du travail de notre Carrefour Santé-Social et que ces mêmes élus sont venus à notre rencontre avec le projet qu'ils portaient et pour lequel un appui provincial pourrait leur être utile.

Suite à votre conseil, Eric HAUTPHENNE et son équipe ont visité, ont découvert notre rencontre, au CASS, le jeudi 7 septembre dernier.

Après une présentation du projet qu'ils ambitionnaient mais aussi des services que nous pouvions leur proposer, un rapport est passé au Collège provincial du 15 septembre et la notification officielle est partie le jour-même.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Il fallait, en effet et vous l'avez rappelé, aller très vite pour rester dans le délai fixé par l'appel à projets du Gouvernement wallon « *Lancement d'expériences pilotes « Territoires Zéro Sans-Abrisme* » ».

Je tiens ici à remercier l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour que cette demande, même tardive, puisse aboutir dans des délais aussi serrés.

Sans aller plus loin dans le projet, car vous en avez parlé, la Province a donné un accord de principe sur une collaboration entre son Département Santé-Social et la Conférence des élus Meuse-Condruz-Hesbaye. Cet accord a pour but d'entamer une réflexion sur un projet de car qui irait à la rencontre des populations en situation précaire, et donc mal logées, dans l'arrondissement de Huy-Waremme.

Ce dispositif mobile fait partie des actions que la Conférence des élus entend mener et pour lesquelles elle a répondu, par le biais de la Ville de Huy, à l'appel à projets Territoire zéro sans-abrisme je l'ai dit, lancé par la région wallonne dans le cadre de son plan de relance.

Concrètement, un diagnostic quantitatif a préalablement été mené en 2023 sur l'arrondissement de Huy-Waremme, vous en avez parlé.

Un dénombrement a été effectué entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023 et a conclu que 391 personnes rentraient dans le public ciblé. Plus grave, et vous l'avez dit également, 150 mineurs sont aussi directement concernés par les difficultés de logement de leurs parents.

Cela fait donc 541 personnes dénombrées et c'est ce qui a amené la conférence des élus à solliciter l'appui de la Province pour ce dispositif mobile en construction.

Pour être complète, il convient de préciser que, dans le cadre de cet appel à projet, si le personnel et les services peuvent être éligibles à subvention, ce n'est pas le cas d'un dispositif mobile, concrètement d'un car. C'est donc ce dispositif mobile que la Province apporterait.

Vous n'ignorez, en effet pas, que, depuis la redéfinition des actions TipTop entre autres, des cars peuvent être mobilisés pour d'autres actions. Ils l'ont été, notamment, pour les campagnes de vaccination successives notamment dans le même arrondissement mais aussi pour suppléer des cabinets de médecins généralistes emportés par les inondations de juillet 2021.

La Conférence avait un projet et un besoin de car et d'expertise. Nous avons le car et l'expertise. L'offre et la demande se rencontraient et nous avons répondu positivement. C'est assez simple finalement.

Je rappelle aussi, sans être trop longue, que la Province de Liège, dans les multiples compétences qui sont les siennes, n'en a ni en matière de logement, ni de salubrité par exemple. Tout juste subventionne-t-elle, vous le savez, les Agences Immobilières Sociales.

Cela ne nous empêche pas, via le Département Santé-Social de malgré tout venir en aide au secteur associatif qui nous sollicite.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Pour votre information également, le CASS accueille, depuis début septembre, des permanences du capteur logement du Relais social. En clair, une personne aide les bénéficiaires qui le souhaitent dans leurs recherches de logement. Il donne, par exemple, des conseils sur la manière de se présenter devant un propriétaire, sur ce qu'il faut dire ou ne pas dire, etc. et ce pour guider le public fragilisé, ici du CASS, à franchir cette étape importante qu'est l'accès à un logement.

Par contre, pour en revenir à votre question précise concernant le dénombrement.

Que ce soit pour Huy-Waremme, pour Liège, pour Mons dont la presse parlait ce lundi, ce dénombrement est organisé de la même manière, selon une méthodologie commune validée par l'observatoire wallon du sans-abrisme.

Il agit, en outre, toujours, en complémentarité avec d'autres services. Ainsi, si un organisme collecte déjà une donnée et ici c'est le cas avec l'observatoire du sans-abrisme notre observatoire provincial n'a pas à s'immiscer dans le travail.

Le travail de l'observatoire provincial consiste davantage, vous avez parlé des profils locaux qui sont les déclinaisons locales du Tableau de bord de la santé, à récolter et analyser, en un document lisible et compréhensible, des données de santé produites par des organismes multiples.

L'observatoire ne produit pas les données, il les récolte et les affine à notre échelon provincial et communal.

Je pense aussi que, si réaliser le dénombrement est évidemment important, les chiffres seront toujours sous-estimés. On ne sait jamais ce qu'il y a derrière la porte des maisons. Pour certains, la honte empêche souvent de dévoiler une situation compliquée.

Aussi, plus que dénombrer, il s'agit surtout de se préoccuper de ces personnes et de leurs besoins. Au niveau des besoins primaires, il y a : se laver, laver son linge, voir un médecin... on est clairement dans les services offerts par le CASS.

Mais il y a aussi forcément l'amélioration de la situation. C'est là qu'intervient, par exemple, le capteur logement dont j'ai parlé, mais aussi le travail de réinsertion mené par les assistants sociaux. Un travail qui se fait sur du plus long terme bien sûr.

Je vous remercie, Chère Sandrina, pour votre question et, surtout, pour votre rôle de facilitatrice et d'entremetteuse dans ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Vice-présidente.

Pour la troisième question A26, je donne la parole à M. Rafik RASSAA.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Vous le savez, le PTB est favorable à l'unité de la Belgique et pense que certaines matières devraient être refédéralistes. Nous ne sommes pas, fort heureusement, seuls à penser cela.

Concernant la formation du policier assurée par l'Ecole de Police de la Province de Liège à la Maison provinciale de la formation à Seraing, nous souhaiterions, Madame la Députée provinciale responsable, une clarification.

Il nous revient que diverses démarches de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation notamment auprès du Ministère fédéral en charge de la Police laissent penser qu'il existerait une volonté de transférer la prise en charge de la formation des policiers à la Haute École, institution principalement financée par le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Précisons que cette formation organisée par l'école provinciale de police est financée actuellement par l'Etat fédéral, nous le soulignons, et sous l'autorité de la Police car les aspirants policiers sont rémunérés durant leur formation après un sévère examen de recrutement.

Si les informations relatives à ces démarches étaient confirmées, ne s'agirait-il pas alors pour la Province de Liège de contribuer à désengager cette matière de l'État fédéral ?

Des heures de cours dans le cadre d'une collaboration avec la Haute École provinciale seraient envisagées dès cette rentrée. Tout cela est-il exact ?

Dans l'affirmative, plusieurs questions : l'enveloppe réservée au supérieur étant fermée pour la Communauté, cela ne se ferait-il pas au détriment d'autres formations ? La Province étant subventionnée par le fédéral pour la formation policière, organiser une partie de la formation par la Haute Ecole subventionnée par la Communauté, n'est-ce pas se mettre dans une situation de double subventionnement la subvention du fédéral n'est pas réduite ?

Enfin, et c'est politiquement, là, l'essentiel ne s'agit-il pas de collaborer ainsi à une scission Nord/Sud de la police dans notre pays ? La formation dépendant de la Police et la police étant une matière fédérale, n'ouvre-t-on pas la porte discrètement à sa scission ?

Madame la Députée provinciale, les responsables de la Direction générale qui auraient réalisés ces démarches ont-ils un mandat de la Députation provinciale ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial,  
Chers Collègues,

Le projet de collaboration entre l'Ecole de police et la Haute Ecole de la Province de Liège à propos duquel Monsieur RASSAA m'interroge s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets initié en mars 2023 par Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique.

Par cet appel, la Ministre souhaite lancer un projet pilote visant à assurer une collaboration entre les écoles de police et les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la formation de base d'Inspecteur de police.

À l'issue de la concertation menée au niveau de l'Association des Provinces Wallonnes avec les Pouvoirs organisateurs des deux autres écoles de police, celle du Hainaut et celle de Namur, le Collège provincial, en sa séance du 14 avril dernier, a marqué son accord de principe sur la réponse positive à apporter par l'Ecole de Police en collaboration avec la Haute Ecole de la Province de Liège, à cet appel à candidatures.

Comme l'ont fait d'ailleurs les deux autres Provinces concernées, confirmant chacune la collaboration entre leur Ecole de police et leur Haute Ecole.

Lors de cette même séance, le Collège a également chargé la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation d'établir les documents du dépôt effectif de la candidature et de transmettre ladite candidature en réponse à l'appel dans le délai du 30 avril 2023.

L'objectif général du projet déposé par notre Ecole de police et notre Haute Ecole est d'installer une communauté de pratiques et de mener, de part et d'autre, un exercice de pratique réflexive.

Ainsi, ce partage de pratiques va permettre à l'Ecole de Police d'appréhender tous les aspects organisationnels d'une formation d'enseignement supérieur, conformément aux normes de qualification européenne.

De son côté, la Haute Ecole pourra bénéficier de l'expertise organisationnelle d'une formation professionnelle spécifique à un métier, rappelons que les formations organisées par la HEPL ont, elles aussi, une vocation professionnalisante.

Nous avons donc veillé à créer une relation « gagnant-gagnant », où chaque partenaire s'enrichit de l'expertise et des pratiques de l'autre.

Et c'est bien dans cet esprit que la collaboration entre nos deux écoles a été envisagée à l'issue de la première réunion de la Commission de concertation pédagogique qui s'est tenue le 17 août dernier.

Il a ainsi été décidé, de commun accord, que cette collaboration prendrait la forme de séances de cours « combinées ». Les enseignants de la Haute Ecole apporteront leurs

## **SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

connaissances et compétences dans leur domaine d'expertise, tandis que les formateurs permanents de l'École de Police interviendront pour illustrer le cours avec leur expertise policière. Cette approche de co-enseignement permettra d'assurer une formation de haute qualité pour les aspirants inspecteurs de police.

En outre, cette réunion a été l'occasion de présenter les services pédagogiques de la Haute Ecole qui n'existent pas à l'École de Police et qui pourraient représenter une plus-value dans la cadre de cette collaboration.

Citons les services offerts par la Haute Ecole à ses étudiants : accompagnement à la réussite, aide aux outils numériques, coaching académique, orientation, gestion du stress, inclusion... ; et à ses enseignants : appui pédagogique et numérique, supports de cours...

Réciproquement, les pratiques et expériences de l'École de Police en matière d'apprentissage en alternance au sein des zones et services de police, mais aussi de suivi, ainsi que de formation en didactique de base pour les chargés de cours experts métier, issu de la police et du secteur de la justice, ont été partagées.

Il est important de noter qu'il n'y aucune situation de double subventionnement puisque chaque école, tant l'École de police que la Haute Ecole, a recours à son propre budget pour la mise en œuvre de cette collaboration.

Enfin, vous me permettrez de préciser que cette collaboration doit démarrer en octobre prochain, pour autant que l'École de police accueille de nouveaux aspirants, ce qui doit encore être confirmé par les autorités fédérales.

Comme vous le voyez, Monsieur le Conseiller, Monsieur RASSAA, il n'y a, ni au niveau de notre Direction générale, ni au niveau du Collège provincial, une démarche visant à transférer à la Haute Ecole l'organisation de l'enseignement policier.

Vous l'aurez compris, le projet que vous évoquez s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Ministre et le Collège provincial a souhaité y répondre, d'une part, en privilégiant une collaboration bénéfique aux deux écoles et, d'autre part, en confirmant le rôle de Pouvoir organisateur de notre Province, tant d'un enseignement policier que de notre enseignement supérieur organisé en Haute Ecole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Madame la Députée provinciale.

## **VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 22-23/343 : Règlement d'ordre intérieur de l'Exploratoire des possibles du B3, Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège.**

**Document 22-23/344 : Approbation du Règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque itinérante de la Province de Liège.**

**Document 22-23/345 : Approbation d'un règlement spécifique à l'occupation de bureaux au sein de la Pépinière d'entreprises du B3.**

**Document 22-23/405 : Approbation d'un règlement spécifique à l'occupation de locaux au sein du Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, dénommé B3.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/343 à 22-23/345 et 22-23/405) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mardi 19 septembre, votre 1<sup>ère</sup> commission s'est réunie pour délibérer sur les documents suivants : Règlement d'ordre intérieur de l'Exploratoire des possibles du B3, Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège. (Document 22-23/343), Approbation du Règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque itinérante de la Province de Liège. (Document 22-23/344), Approbation d'un règlement spécifique à l'occupation de bureaux au sein de la Pépinière d'entreprises du B3. (Document 22-23/345), Approbation d'un règlement spécifique à l'occupation de locaux au sein du Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, dénommé B3 (Document 22-23/405).

Un commissaire, reconnaissant n'avoir pas lu en détail la totalité des règlements exposés, demande s'il y a eu lors de leur rédaction, des arbitrages, des choix plus « politiques ».

Il lui est répondu que ces règlements sont plutôt des documents administratifs, d'ordre intérieur, de savoir vivre dans un espace commun. Seuls les tarifs pour la pépinière d'entreprises ainsi que l'occupation de locaux pourraient être considérés comme plus politiques. Cependant, ils devaient respecter le cadre du contrat FEDER. Dans ce cadre, ils ont été établis dans une optique d'accessibilité et de démocratisation du lieu.

A ce sujet, un commissaire s'inquiète de l'impact sur les prestataires privés de ce genre de services : ne risque-t-on pas de mettre en péril l'activité d'autres coworking par exemple à Liège?

Il lui est répondu que bien qu'il soit véridique que les tarifs aient été établis en 2015, temps où les offres de ce genre étaient moins présentes, le public cible est ici bien spécifique :

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

le secteur culturel et créatif.

De plus, les contrats sont de minimum 1 mois et maximum 6, renouvelable 2 fois. De plus, le dépôt d'un dossier de candidature est nécessaire Il ne s'agit pas d'un espace de coworking à très courte durée.

Enfin, une dernière question est posée sur le futur taux d'occupation de ces lieux : dix dossiers sont déjà déposés et l'imminente, on l'espère, approbation de ces règlements permettra leur publicité et l'attrait de nombreux nouveaux usagers !

C'est pourquoi votre 1ère commission vous propose sans plus tarder d'approuver ce document accepté avec 8 voix pour et 2 abstentions.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 22-23/346 : Acte d'adhésion au Contrat de filière du livre de la Fédération Wallonie Bruxelles.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/346).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 19/09/2023. Des questions sont posées au sujet du document 22-23/346 s'intitulant « Acte d'adhésion au contrat de filière du livre de la Fédération Wallonie Bruxelles ».

Un Commissaire demande d'abord quel est l'enjeu derrière cette note, et une seconde question est posée concernant les deux seuls points de l'article 4 où la Province a décidé de répondre par la négative à la demande d'adhésion à savoir : « conclure des contrats-lecture entre école et bibliothèque » - « soutenir, via la politique foncière et immobilière, l'installation de librairie de 1er et/ou 2ème niveau sur le territoire de la commune, ville ou province ».

En ce qui concerne l'enjeu de cette note, il est répondu que c'est simplement une adhésion massive afin qu'il y ait le plus d'acteurs possible.

En ce qui concerne les 2 réponses négatives d'adhésion, il est répondu que ce n'est tout simplement pas le rôle de la Province ni la mission de la Province de soutenir une initiative privée.

C'est donc avec 8 voix pour et 2 absentions que votre première Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/347 : Don de disques vinyles 33 tours issus d'une collection de la Bibliothèque Chiroux à l'asbl « PointCulture ».**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/347).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/348 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de soutien de l'asbl « Coup d'envoi » pour l'organisation des coups d'envoi des Fêtes de Wallonie, du 8 au 10 septembre 2023 à Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/348).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/349 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Austral Boreal » dans le cadre du festival « Austral Boreal », du 26 au 28 mai pour l'édition printanière et du 29 septembre au 1er octobre 2023 pour**

**l'édition automnale, à Liège.**

**Document 22-23/350 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Mouvement Sans Titre » – Soutien supplémentaire au projet « Art au centre » du 2 février 2023 au 31 décembre 2023 à Liège.**

**Document 22-23/351 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Dérivation » dans le cadre de la création du spectacle « Versailles » qui débutera en novembre 2023 et se terminera en novembre 2024.**

**Document 22-23/352 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de l'Être » dans le cadre de l'organisation des « Après-midi des rêveurs et soirées rêveuses » qui se déroulent du 18 mai au 18 octobre 2023.**

**Document 22-23/353 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Durbuy Rock Festival » dans le cadre de l'organisation de la 3e édition du « Golden Age Rock Festival », les 30 septembre et 1er octobre 2023, ainsi que de la 14e édition du Festival « La Guerre de Gaules », le 28 octobre 2023 au centre Culturel de Chênée.**

**Document 22-23/354 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Pousseur. Musique électronique/Musique mixte », dans le cadre de la 24e édition du Festival « Images sonores » organisé du 22 au 30 avril 2023 à Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 22-23/349 à 22-23/354) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 350 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce 19 septembre et a examiné les points 349 à 354.

Concernant la demande de soutien de l'asbl « Mouvement Sans Titre », un Commissaire s'étonne que la Province vienne à la rescousse après que la Ville ait décidé de ne plus subsidier l'association. Le Commissaire demande si c'est le rôle de la Province de combler les trous. Il souligne en outre qu'il s'agit une nouvelle fois d'un soutien à Liège ?

Il lui est répondu que les demandes émanant de Liège représentent 1/5ème des dossiers du jour, ceux venant d'ailleurs ne sont pas rejetés.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Il est rappelé que la Province est bailleur de fonds de cette ASBL, que cette dernière, active dans la promotion de l'art contemporain, est aussi sollicitée pour animer nos cellules vies aux Chiroux. Des collaborations sont donc envisageables.

Le Commissaire insiste sur l'importance du subsidie. Il est rappelé que les actions de l'ASBL ne se cantonnent pas à sélectionner des artistes, des visites pédagogiques sont aussi proposées au sein des cellules, ainsi qu'un accompagnement pointu et une mise en lumière des artistes. La démarche n'est ni politisée, ni initiée dans une optique de récupération.

Ces points ont fait l'objet d'un vote à 6 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les cinq autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 4 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Non.

M. VANDEBURIE, Chef de Groupe (de son banc). – Nous demandons un vote séparé pour le document 350.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne le dossier 350 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les cinq résolutions.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne les cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 22-23/355 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Culturel de Seraing » dans le cadre de la 26e édition du festival « Tarantella Qui », du 6 au 22 octobre 2023.**

**Document 22-23/356 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Wallon d’Art Contemporain – La Châtaigneraie » dans le cadre de l’organisation de la 15e édition de la Fête de la Lumière, le 9 décembre 2023 à Flémalle.**

**Document 22-23/357 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Nuits de Septembre – Festival de Wallonie de Liège » – Fonctionnement 2023.**

**Document 22-23/358 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival Internationale du Rire de Liège » dans le cadre de l’organisation de la 12e édition du Festival Internationale du Rire de Liège, du 16 au 25 octobre 2023 à Liège.**

**Document 22-23/359 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’Association de fait « Nouvelle Pigmentation » dans le cadre de l’exposition « Peindre la Couleur – Le regard des collectionneurs – Mouvements de la Couleur en Europe », du 17 novembre 2023 au 21 janvier 2024 à la Châtaigneraie à Flémalle.**

**Document 22-23/360 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2023 à 19 bibliothèques reconnues.**

**Document 22-23/406 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Arsénic » dans le cadre de l’organisation du Festival « Prendre Soin » qui s’est déroulé du 21 au 25 mars 2023 à Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l’ordre du jour (documents 22-23/355 à 22-23/360 et 22-23/406) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 6 voix pour et 4 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Mme Nathalie FRANÇOIS ne participe pas au vote pour le document 22-23/406.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

**Document 22-23/404 : Liège, CAP 2030 ! – Propositions d'orientations de développement socioéconomique dynamisées par la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/404).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Victoria VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre Commission a donc analysé ce point ce mardi.

Une première présentation générale est faite qui explique donc la démarche qui est de montrer que la Province est déjà un acteur de la supracommunalité et de montrer que nous mettons déjà des choses en œuvre aujourd'hui et que nous sommes prêts à collaborer pour parler du territoire, des missions et des rôles de chacun et donc rappelant au GRE notre offre de mission et de collaboration.

Il est demandé par un Conseiller si une réponse est attendue du GRE.

Il est répondu qu'en cas de réponse, elle nous sera évidemment partagée.

Un commissaire fait remarquer que le GRE n'a pas de légitimité démocratique contrairement à la Province.

Il est répondu qu'il a une représentation publique et que nous ne pouvons pas en faire fi.

C'est une prise de connaissance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je trouve ce projet de résolution un tout petit peu mou du genou au vu de ce qu'il se passe au niveau du GRE et effectivement, je voudrais appuyer sur le fait que, quoi que je ne sois pas une grande défenseuse des institutions, je trouve que par rapport aux institutions c'est un petit peu particulier d'essayer de toujours vouloir créer des lasagnes institutionnelles un peu en dehors des lieux où ça doit se créer.

Je pense qu'on en a déjà beaucoup au niveau de la Belgique et je pense que la population liégeoise ou la population de la Province a de quoi ne pas s'y retrouver.

Si on veut passer aujourd'hui à une démocratie participative totale alors il faut effectivement ne plus se présenter aux élections puisque ça ne sert à rien, puisque certains estiment que ça doit se passer dans des cénacles en dehors des lieux où ça doit se passer.

Voilà. J'aurais souhaité que ce soit un tout petit peu plus dur au niveau des réclamations en dehors du faite de tourte la liste qui a été faite de tout la liste de ce que la Province fait déjà.

Merci.

M. LE PRESIDENT-. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ce document.

**Document 22-23/361 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Communication – Demande de soutien des asbl « RTC » et « Vedia » – Fonctionnement annuel 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/361).

Ce document a été soumis à l'examen des première et deuxième Commissions et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose d'adopter, et par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et deuxième Commissions ? Le groupe PS, le

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/365 : Désignation au 1er mars 2023 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/365).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commissions et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/366 : Approbation d'un règlement d'occupation pour les locaux de la Province Ballons Arena, sis Chaussée Romaine, 67 à Waremme.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/366).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Directeur général.

Il y a effectivement une question posée par une Commissaire qui consistait à savoir quelle était la différence par rapport à la version précédente de la convention.

Il lui est répondu qu'il y avait effectivement eu résiliation de la convention précédente et que la nouvelle convention avait pour base l'établissement d'une tarification par rapport au coût d'entretien et par rapport au coût énergétique et que cette tarification avait été établie en fonction de la moyenne inférieure des coûts tels qu'ils ont été calculées.

Le vote est intervenu avec 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/367 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Les Chanterelles », dans le cadre de l'installation d'un serveur informatique.**

**Document 22-23/368 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Service d'aide aux migrants » – Fonctionnement 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/367 et 22-23/368) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 367 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

La 2<sup>ème</sup> Commission s'est tenue le 19 septembre 2023 à 17h au Palais provincial.

Le document 22-23/367 a été analysé et a suscité une question.

Une Commissaire a posé une question concernant la demande de soutien à l'ASBL « Les Chanterelles » dans le cadre de l'installation d'un serveur informatique.

La Commissaire se demande pourquoi le soutien apporté représente la totalité des frais du serveur informatique alors qu'il y a un bénéfice reporté de 200.000€.

La Députée a répondu que cette ASBL présente des difficultés et qu'une économie de gestion sur le plan logistique pourra être faite pour mener à bien ses projets avec ce nouveau serveur informatique.

Le résultat du vote est de 8 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Le document 368 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/369 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation Léon Fredericq – Octroi de bourses aux jeunes chercheurs durant l'année 2023.**

**Demande 22-23/370 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de**

**soutien de l'asbl « PalliaLiège » dans le cadre ses activités durant l'année 2023.****Document 22-23/371 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Wallon », dans le cadre de la mise en place du programme de « Communication alternative augmentée » durant l'année 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30 et 31 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/369 à 22-23/371) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 371 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour ce mardi l'octroi d'une subvention en matière de Santé par l'asbl Centre Henri Wallon dans le cadre de la mise en place du programme de « Communication alternative augmentée » durant l'année 2023.

Une Commissaire fait remarquer que la Province prend en charge la totalité de la dépense de 2.792 € alors que le bénéfice reporté est de 326.000 €. Habituellement pour les subsides sportifs une intervention est souvent d'environ 70 % par la Province.

Il est répondu que dans ce cas-ci, l'achat de 2 tablettes et la formation du personnel dans le cadre du programme de « Communication alternative augmentée » permet une utilisation immédiate.

Pour comparer avec les subsides sportifs, il est expliqué que l'ASBL est propriétaire de son bâtiment et à donc d'autres frais complémentaires qu'un club sportif qui habituellement loue les infrastructures.

La Commission propose d'adopter le point par 7 pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 22-23/372 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège gestion Centre-Ville » – Fonctionnement 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/372).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/373 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme » dans le cadre de la politique de formation en faveur des jeunes et le fonctionnement de l'asbl lors de la saison sportive 2023- 2024.****Document 22-23/374 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C.S. Sart-Tilman » – Fonctionnement 2023.****Document 22-23/375 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Académie Basket » – Fonctionnement de la formation des jeunes joueurs et joueuses durant la saison sportive 2023-2024.**

**Document 22-23/376 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Liège Panthers » – Fonctionnement de la post-formation des jeunes joueuses de basket-ball saison 2023-2024.**

**Document 22-23/377 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Sport et santé » dans le cadre de l’organisation du 15 KM Liège Métropole, le 16 avril 2023, et du Semi-marathon de la Province de Liège, le 15 octobre 2023.**

**Document 22-23/378 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Académie de Karaté Leponce » – Organisation de la 7e édition de l’Open International de Karaté de la Province de Liège, le 7 octobre 2023 à Herstal.**

**Document 22-23/379 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « RFCS Jeunesse » dans le cadre du fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs de football durant la saison 2023-2024.**

**Document 22-23/380 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Ligue Francophone de Handball » – Fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs et des arbitres de Handball en province de Liège durant la saison 2023-2024.**

**Document 22-23/381 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Liège Bulldogs Ice Hockey Club » dans le cadre de ses activités de formation des jeunes hockeyeurs durant la saison 2023-2024.**

**Document 22-23/382 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’Association de fait « Goju-Ryu Karaté Club de Soumagne » dans le cadre de l’organisation du 20e championnat d’Europe EGKF, du 13 au 17 septembre 2023 à Soumagne.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 de l’ordre du jour (documents 22-23/373 à 22-23/382) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 381 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 2<sup>ème</sup> Commission s’est réunie ce 19 septembre et a analysé le document 22-23/381 : octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’ASBL « Liège Bulldogs Ice Hockey Club » dans le cadre de ses activités de formation des jeunes hockeyeurs durant la

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

saison 2023 – 2024.

Une question a été posée par un Commissaire : pourquoi le résultat reporté et les valeurs disponibles ne sont pas communiqués et est-ce légal qu'ils ne le soient pas pour pouvoir octroyer le subside ?

L'ASBL visée par la présente subvention entre dans la catégorie des micros ASBL. Les ASBL de cette taille sont autorisées à tenir une comptabilité dite simplifiée utilisant un modèle « abrégé » de la comptabilité en partie double.

Elles ne sont pas tenues par ailleurs de déposer leurs comptes à la BNB mais au Greffe du Tribunal de l'Entreprise).

Le terme « non communiqué », utilisé dans le projet de résolution, signifie dans le cas présent que le résultat reporté et les valeurs disponibles ne sont pas repris, n'existent pas, dans la comptabilité de l'ASBL.

Conformément à l'article L3331-3 du CDLD :

§1er. Le dispensateur peut demander à une personne morale ou à une association dépourvue de la personnalité juridique qui sollicite l'octroi d'une subvention ou à laquelle il souhaite octroyer une subvention les documents suivants: 1° le budget de l'exercice auquel se rattache la subvention; 2° le budget de l'événement ou de l'investissement particulier que la subvention est destinée à financer; 3° ses comptes annuels les plus récents.

§2. Le bénéficiaire qui demande une subvention destinée à couvrir des dépenses déjà engagées joint, à sa demande, les justifications de ces dépenses – Décret du 31 janvier 2013, art. 22.

Le dispensateur peut, ce qui n'implique aucune obligation. En outre le CDLD prévoit que le dispensateur peut, à nouveau, demander d'autres documents qu'il jugerait utiles.

Par contre et pour complète information, les dispositions du CDLD prévoient notamment pour le bénéficiaire les obligations suivantes : utiliser la subvention aux fins pour lesquelles elle a été accordée ; fournir les justificatifs attestant de la bonne utilisation de ladite subvention.

Ce faisant, toute nouvelle subvention ne pourra être accordée tant que la précédente n'aura pas été justifiée.

Sur base de ces éléments, les conditions pour pouvoir octroyer un subside sont remplies.

La Commission s'est prononcée par 6 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Les neuf autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande intervention, je clos la discussion

générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

**Document 22-23/383 : Don d'un véhicule par la Police locale de Seraing-Neupré au profit de la Province de Liège et plus particulièrement l'ECOPOL, pour les besoins des formations dispensées.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/383).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/384 : Adhésion à la centrale d'achat de l'ONVA (Office national des vacances annuelles) relatif à l'acquisition de services de support (intake, spoc, managed services) et de maintenance hardware/software de l'infrastructure stockage, serveurs, réseau, VMware, Veeam et Trend Micro pour une durée de 4 ans.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/384).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/385 : Projet de fusion de l'IPEPS de Seraing Orientation générale et économique et de l'IPEPS de Seraing Orientation technique.**

**Document 22-23/386 : Projet de fusion de l'IPEPS de Verviers Orientation commerciale et de l'IPEPS de Verviers Orientation technologique.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45 et 46 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/385 et 22-23/386) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Un Commissaire souhaite savoir si l'explication du processus et demande si aucune autre solution était possible.

Il lui est expliqué que grâce à cette fusion l'enseignement est mieux représenté dans le paysage. Il est plus important.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

C'est une réorganisation de l'offre de formation de promotion sociale et un maintien au niveau local.

Les établissements sont proches et c'est plus intéressant de regrouper les localisations.

Les instituts sont historiquement identifiés technique ou général et ça ne correspond plus à la réalité.

Ce sera deux instituts plus importantes sur Liège et Verviers.

Le même Commissaire interroge quant aux emplois vu la gestion dédoublée, y aura-t-il perte de postes ?

Il lui est répondu que non, ça a été une priorité dans l'examen de la procédure.

Le Commissaire demande si c'est passé dans les organes de concertation ?

Il lui est répondu que c'est une obligation donc ça a été fait.

Il y a d'abord eu une concertation avec les directions et le personnel qui étaient tous d'accord.

Le vote est de 11 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/387 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » dans le cadre du projet « Aménagement de zones d'habitat et de frayère pour la faune piscicole » durant l'année 2023.**



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023****Document 22-23/388 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l’asbl « Comité culturel de Sart-Jalhay », dans le cadre de l’organisation de la « Fête des Vieux Métiers », les 12 et 13 août 2023 à Sart- Jalhay.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 et 48 de l’ordre du jour actualisé (documents 22-23/387 et 22-23/388) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/389 : Octroi de subventions en matière d’Infrastructures et de Développement à la réalisation de travaux pour l’aménagement d’une aire pour motorhomes le long de la N643b.****Document 22-23/390 : Octroi de subventions en matière d’Infrastructures et de Développement durable – Demande de soutien de la Commune d’Amel, dans le cadre de l’aménagement d’un parking d’EcoVoiturage et d’une aire de convivialité le long de la N659 à Amel.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49 et 50 de l’ordre du jour actualisé (documents 22-23/389 et 22-23/390) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 18 septembre 2023 à 17h00 au Val-Benoit et a analysé le document 22-23 / 389 « Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement durable. Proposition de convention entre la Ville de Huy et la Province de Liège relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'une aire pour motorhomes le long de la N643b ».

Un Commissaire pose la question de savoir où se trouve la N643b ? Il lui été répondu que cette Nationale se situe sur la rive gauche et que cette route relie Bierwart et Ben-Ahin via Waret l'Evêque et Wanze.

Une autre question est posée, à savoir que couvre la subvention provinciale ? Le coût du projet étant estimé à un montant de 397.615 €. La Province serait donc tenue d'octroyer le maximum de subsides prévus pour ce type de réalisation à savoir 100.000 €. La Ville prend en charge le reste du montant.

La Province apporte également une aide logistique au projet qui est : l'auteur de projet, la mission d'exécution des travaux et la mission de coordination sécurité-santé.

Il y a eu vote : 10 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/391 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des asbl de Services de remplacement agricole « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois » – Fonctionnement annuel 2023.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/391).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/392 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Réfection de la voirie d'accès.**

**Document 22-23/393 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité des cabines haute tension.**

**Document 22-23/394 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Château de Jehay – Construction d'un escalier dans la tour sud.**

**Document 22-23/395 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat polyvalent mixte de Jemeppe – Rénovation des sanitaires, des douches et des vestiaires des gymnases.**

**Document 22-23/396 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Verviers – Site de Mangombroux – Mise en conformité de la ventilation des ateliers de soudage.**

**Document 22-23/397 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Blegny-Mine – Remplacement des rails de guidonnage du puits n°1.**

**Document 22-23/398 : Marché public de Travaux Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Rénovation des corniches, épis et arêtiers**

**du château.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/392 à 22-23/398) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

**Document 22-23/399 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 € hors T.V.A.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 59 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/399).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commissions et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Daphné WISLEZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Daphné WISLEZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Bonjour à tous,

La 4<sup>ème</sup> Commission a procédé à l'examen du document 399.

Une Commissaire se demande pourquoi on parlait de B3 et de Bavière dans le même

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

document ? il lui est répondu que c'était une coquille, qu'il s'agit bien du même bâtiment.

Une Conseillère a également demandé pourquoi le marché d'achat de mobilier était prévu sur 4 ans. Il lui est répondu que cela était prévu par le CDLF et que cela permettait de remplacer à l'identique du mobilier qui aurait été endommagé durant cette période.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

**Document 22-23/400 : Vente à la Commune de Crisnée du gymnase du site provincial sis rue Jean Stassart, 21 à 4367 Crisnée.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 60 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/400).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La quatrième Commission s'est réunie le 18 septembre dernier et a analysé le document 22-23/400 a été analysé et a soulevé une question.

Une commissaire a posé une question concernant la vente du gymnase du site provincial sis rue Jean Stassart, 21 à 4367 Crisnée à la commune de Crisnée.

La Commissaire se demande pourquoi les peupliers doivent-ils être abattus à charge ?

Il lui est répondu que les arbres étaient en fin de vie. Le peuplier est l'essence de bois qui devient plus fragile et cassante avec le temps et peut présenter une dangerosité.

Le résultat du vote était de 11 pour, 0 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/401 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien des asbl « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel », « Commission de Gestion du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » et « Commission de Gestion du Parc naturel des Sources » dans le cadre de l'organisation des actions promotionnelles et évènementielles de leur Parc durant l'année 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 61 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/401).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, M. Alfred OSSEMANN ne participe pas au vote sur ce document.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**Document 22-23/402 : Cultes – Budget 2024 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Sérafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège.**

**Document 22-23/403 : Cultes – Compte 2021 de la Mosquée Merkez Cami, rue du Rewe, 2b, 4000 Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 62 et 63 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/402 et 22-23/403) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.**

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 6 novembre 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H40'.

**IX.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.